

Assurance des particuliers/ Assurance des véhicules récréatifs (Roulottes, tente-roulottes, motorisés)

Les protections d'assurance nécessaires

Si **vous possédez un VR**, votre courtier peut vous proposer la police d'assurance nécessaire selon le modèle de véhicule que vous possédez et en fonction de vos projets de déplacement.

- La responsabilité civile
- Les dommages directs aux véhicules
- Les dommages aux équipements
- Les avenants facultatifs indispensables

La responsabilité civile

Le lieu d'utilisation a une influence importante sur le montant de responsabilité civile à souscrire. Une poursuite résultant d'un accident engageant votre responsabilité civile en Floride ne constitue pas le même risque que si votre caravane est stationnaire à l'année sur un terrain de camping.

Il est tout de même important et conseillé d'être bien assuré en responsabilité civile pour les dommages que vous pouvez causer sur un terrain de camping du fait de votre utilisation ou si votre caravane se détache du véhicule en marche.

La couverture de responsabilité étant essentielle, le montant doit être d'un minimum d'au moins un million. De surcroît, si vous faites un voyage à l'extérieur du Québec ou du Canada, un montant supérieur est préférable.

Un assureur spécialisé peut inclure sur sa police d'assurance une responsabilité civile de 2 000 000\$ pour ses voyageurs et une responsabilité civile des lieux de 1 000 000\$ pour ceux possédant un modèle stationnaire.

Les dommages directs aux véhicules

Le facteur important pour établir le montant d'assurance nécessaire pour les dommages au véhicule lui-même est d'abord sa valeur réelle.

Même si la valeur de votre véhicule n'est pas importante, hors du Québec, votre protection pour les dommages à votre véhicule (la collision) devrait toujours être assurée. S'il survient un accident pour lequel vous n'êtes pas responsable, vous devrez dans certains cas avoir à poursuivre vous-même le tiers responsable de vos dommages matériels. Vous ne pourrez vous prévaloir des services de votre assureur puisque vous n'avez pas souscrit la garantie des dommages à votre véhicule.

Aussi, vous pouvez vous prévaloir de couvrir les dommages résultants d'un vandalisme et d'un vol partiel ou total.

D'autre part, il ne faut pas négliger le risque de transport. Vous perdez le contrôle de votre véhicule et tombez dans un fossé, vos dommages sont couverts.

Par ailleurs, la protection peut s'étendre à couvrir le véhicule lors de l'entreposage. Un effondrement de la bâtisse ou un incendie survient sur les lieux, votre police couvre les dommages à votre véhicule. Certains assureurs préfèrent connaître l'endroit où est remis le véhicule, vous pouvez vérifier avec votre courtier si l'endroit que vous avez choisi est approprié.

Le complément d'une police d'assurance habitation

Certains véhicules récréatifs comme par exemple la roulotte de camping, peut se couvrir en l'ajoutant comme un deuxième emplacement à votre police d'assurance maison, condominium ou locataire. Cette garantie peut être étendue aux accessoires et à l'équipement faisant partie intégrante du véhicule ainsi que les auvents, vos biens et à une remorque utilitaire.

Par contre certaines polices d'assurance habitation couvrent de façon restrictive les emplacements secondaires et les biens sur les lieux. Notamment les polices habitation limitent ou excluent les dommages aux biens personnels qui sont hors des lieux en permanence de la résidence principale lors d'un sinistre.

La police habitation « tous risques » peut couvrir plus largement avec ses protections étendues, malgré tout, il est important de vérifier avec votre courtier vos couvertures d'assurance habitation afin de déterminer si vous êtes couverts de façon adéquate lorsqu'ils sont à l'intérieur de votre véhicule récréatif.

L'assurance spécialisée

L'assurance habitation étant limitative en ce qui a trait aux véhicules récréatifs, la police d'assurance spécialisée s'impose d'elle-même.

L'assureur spécialisé a l'expérience du domaine récréatif. Certains critères comme le territoire d'utilisation, l'âge et l'entretien du véhicule peuvent influencer le choix des montants d'assurance à se prévaloir. La police d'assurance est spécialement conçue pour votre type de récréatif. Les véhicules récréatifs ne sont pas tous identiques, les produits d'assurance spécialisés ne le sont pas non plus.

Qu'ils se déplacent sur la route ou qu'ils soient stationnaires sur un emplacement de camping, les polices spécialisées prévoient et regroupent pour chaque type de véhicule tous les avenants indispensables sur la police d'assurance et ce, à un coût abordable.